



## Commanderie « Jean de Bisors »

### « Jacques de Molay »

Grand Maître de l'Ordre du Temple de 1292 à 1312



Représentation imaginaire de Jacques de Molay datant du XIX<sup>e</sup> siècle.  
Il n'existe aucun portrait de lui de son vivant



Blason de Jacques de Molay



Blason de Jacques de Molay  
Grand Maître du Temple

L'absence d'archives correctes empêche de pouvoir localiser exactement le lieu et la date de naissance de Jacques de Molay.

Néanmoins, des indications retrouvées dans les minutes du procès et dans les archives des royaumes européens de l'époque, permettent de penser que Jacques de Molay est né vers 1245 à Molay, en Haute Saône, dans l'actuel canton de Vitrey-sur-Mance, à la limite de la Haute-Marne, en Franche-Comté, alors toujours vassal de l'Empire Germanique.

En 1265, il est reçu dans l'Ordre à la Commanderie de Beaune par Humbert de Pairaud, visiteur de France et d'Angleterre et par Amaury de la Roche, maître de France.



Jacques de Molay reçu à l'Ordre du Temple

**Vers 1270**, il est en Orient où son action reste très discrète.

À la chute de Saint-Jean-D'acre, les Francs, qui en eurent la possibilité, se retirèrent à Chypre, terre chrétienne la plus proche de Jérusalem, ce que firent Jacques de Molay et Thibaud Gaudin, le 22<sup>e</sup> maître de l'ordre du Temple. La maison cheftaine de l'ordre fut alors installée à Limassol.

**À l'automne 1291**, lors d'un chapitre général de l'ordre, qui se réunit sur l'île, Jacques de Molay prit la parole et se présenta comme une alternative et un réformateur possible de l'ordre. Thibaud Gaudin mourut avant le 16 avril 1292, laissant la maîtrise ouverte à Jacques de Molay.

**Avant le 20 avril 1292**, il est élu Maître de l'Ordre, peu de temps après la mort de Thibaud Gaudin (il n'y avait pas de concurrents sérieux pour cette tâche).

Le fait est indiqué dans un document conservé aux archives de la Couronne d'Aragon, qui reconnaît déjà, à cette date Jacques de Molay comme le nouveau maître de l'ordre du Temple. Demurger remarque que nous n'avons pas trace de contestation de l'autorité de Jacques de Molay sur l'Ordre, même par Hugues de Pairaud. Mais, au moment du procès, un certain sergent du Faur parle d'une compétition entre Jacques de Molay et Hugues de Pairaud, Visiteur en France.

Dès son élection, Jacques de Molay s'empresse de parer au plus pressé.

**Au printemps 1293**, il entreprend un long voyage en Europe et règle différents problèmes dans les domaines de l'Ordre, mais surtout, implore l'aide des princes occidentaux et de l'Eglise pour la défense des derniers Etats Chrétiens. Au cours de ce voyage, il noue d'étroites relations avec plusieurs monarques, dont Edouard 1<sup>er</sup> d'Angleterre, Jacques II d'Aragon et le pape Boniface VII.

**En automne 1296**, il rentre à Chypre pour y régler des problèmes survenus avec le roi Henri II de Chypre dans un conflit qui remontait à l'époque où Guillaume de Beaujeu était à la tête de l'ordre du Temple (soit avant 1291).



Château de Kolossi, ancienne commanderie des Templiers, puis des Chevaliers de l'Hôpital

**En 1298**, il monte une expédition en Cilicie, après la chute de Roche-Guillaume, la dernière place forte du royaume.

**De 1299 à 1303**, Jacques de Molay plaida en faveur d'une alliance avec les Mongols contre les Mamelouks.



**La Commanderie des Templiers (Kolossi)**

Bel exemple d'architecture militaire. Construit originellement au XIII<sup>ème</sup> siècle et reconstruit au milieu du XV<sup>ème</sup>. Après la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291, le château devint la Grande Commanderie des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui passa aux Templiers.

Selon ce plan, les ordres militaires chrétiens, le roi de Chypre, l'aristocratie chypriote et du royaume arménien de Cilicie et les Mongols du khanat des Houlagides (situé sur le territoire de l'Iran actuel), devaient coordonner leurs efforts.

D'ailleurs, en 1298 ou 1299, Jacques de Molay stoppa une invasion mamelouke avec une force militaire en Arménie, sans doute à cause de la perte de Roche-Guillaume, dernier bastion templier en Cilicie.

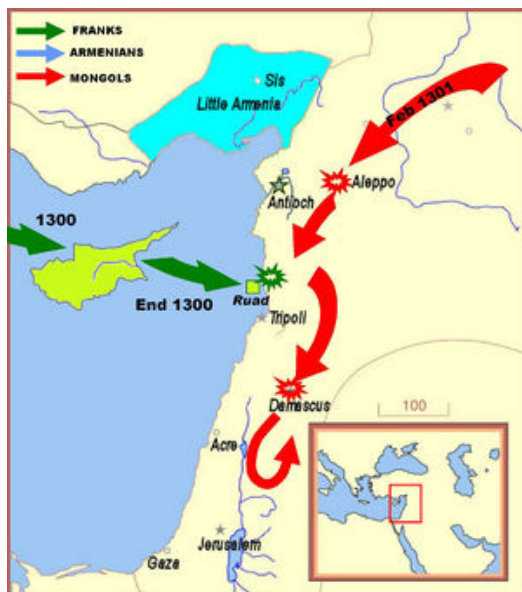


**Mamelouks**

Néanmoins, lorsque le khan mongol de Perse, Ghazan, remporta la troisième bataille de Homs en décembre 1299 contre les troupes mamelouks, le camp chrétien ne sut pas en tirer avantage.

**En 1300**, il continue de fortifier l'îlot de Rouad en face de Tortose pour en faire une base avancée en vue d'opérations combinées avec les mongols.

Mais les mongols, trop occupés par leurs guerres tribales, ne pourront jamais s'allier avec les chrétiens contre les mamelouks.



L'offensive franco-mongole de 1300-1301 en Terre Sainte

**En septembre 1302**, les Templiers de Rouad sont massacrés par les mamelouks égyptiens. Jacques de Molay abandonne alors cette stratégie de l'alliance mongole qui se révèle être un échec total.

**En 1305**, le nouveau pape Clément V, sollicite l'avis des Maîtres des Ordres religieux pour la préparation d'une nouvelle croisade et sur un projet d'unification des Ordres.

**Le 6 juin 1306**, Clément V les convoque officiellement à Poitiers, mais à cause de l'état de santé du pape, l'entrevue avec Jacques de Molay n'aura lieu qu'en **mai 1307**.

Comme il l'avait déjà mentionné au pape auparavant, Jacques de Molay refuse catégoriquement ce projet d'union entre les Ordres.

Cette décision aura de lourdes conséquences pour l'avenir de l'Ordre du Temple.

D'abord, le Roi de France prend ombrage de cette décision, car elle perturbe ses ambitions, de plus elle met à mal les négociations entre Clément V et Philippe le Bel au sujet de la condamnation de la mémoire de Boniface VIII et enfin, elle perturbe l'organisation de nouvelle croisade.

A l'occasion de ce voyage en occident, Jacques de Molay découvre que des rumeurs calomnieuses courent au sujet des Templiers.

Philippe le Bel et ses conseillers vont immédiatement profiter de cette faiblesse et établir un plan pour détruire cet Ordre intransigeant.



Philippe IV le Bel

**Le 24 juin 1307**, Jacques de Molay est à Paris où il rencontre Philippe le Bel pour discuter des accusations portées contre l'Ordre. Il rentre à Poitiers, rassuré par la discussion avec Philippe le Bel, mais demande au pape qu'il diligente une enquête pour laver l'Ordre de tout soupçon.

**Le 24 Août 1307**, Clément V annonce à Jacques de Molay qu'une commission d'enquête est mise en place.

Philippe le Bel veut précipiter les choses pour éviter que toute l'affaire qui s'annonce ne reste entre les mains du pape.

**Le vendredi 13 septembre 1307**, Jacques de Molay est arrêté, dans la maison cheftaine de l'Ordre à Paris, où il se trouvait dans l'intention d'assister aux funérailles de Catherine de Valois, la belle-sœur du roi Philippe le Bel.

Il est d'abord incarcéré au Temple de Paris (qui servira de prison parisienne pour les templiers de la capitale), puis au château royal de Chinon et enfin au château de Gisors.

**Le 14 septembre 1307**, Philippe le Bel, aidé par Nogaret, fait transmettre en grand secret à tous ses baillis et sénéchaux, un ordre d'arrestation pour tous les Templiers du Royaume et la mise sous séquestre de tous leurs biens.

Tous les Templiers du royaume de France sont arrêtés. Dans quelques commanderies, les Templiers sont massacrés par trahison, car les gens d'armes royaux craignent de devoir affronter ces guerriers redoutables en combat loyal.

**Le 24 octobre 1307**, un évènement étrange survient lors du premier interrogatoire de Jacques de Molay. Au lieu de nier les accusations, il avoue certains faits et crédite ainsi la propagande royale contre l'Ordre.

Transféré au château de Chinon, avec plusieurs autres dignitaires de l'Ordre, comme Geoffroy de Charney, Hugues de Pairaud, Geoffroy de Gonneville, Jacques de Molay est à nouveau interrogé par des agents royaux.



**L'interrogatoire de Jacques de Molay**  
Gravure du XIX<sup>ème</sup> siècle

Pendant plus d'une année, la commission pontificale se met en place et commence ses audiences.

Jacques de Molay ne pourra y déposer que deux fois vers la fin novembre 1309.

A cette occasion, il changea de stratégie de défense. Il veut garder le silence et ne s'en remettre qu'au jugement du pape

**En décembre 1307**, Clément V envoie des cardinaux à Paris, pour interroger le Maître de l'Ordre. Devant ceux-ci, Jacques de Molay révoque ses aveux.

**En août 1308**, le bras de fer entre Philippe le Bel et Clément V, se conclut par un compromis entre les deux parties, concrétisé par la bulle « Faciens Misericordiam ».

Par cette bulle, le pape se réserve le droit de juger les dignitaires de l'Ordre.

Au château de Chinon, où il est interrogé à nouveau par les cardinaux, mais cette fois en présence d'agents royaux. Il réitéra à nouveau ses aveux du 24 octobre et reçut l'absolution de la commission de cardinaux, avant qu'un silence d'un an ne s'abatte sur son cas.

**En 1309**, peu à peu, des commissions et des tribunaux d'inquisition se mirent en place.

**En novembre 1309**, la commission pontificale pour le royaume de France commença ses auditions.

À deux occasions, le 26 et le 28 novembre, Jacques de Molay déclara explicitement qu'il n'admettait pas les accusations portées contre l'ordre.

**En 1310**, plusieurs dizaines de Templiers veulent se présenter devant la commission pontificale pour témoigner en faveur de l'Ordre et ainsi mettre à mal tout l'acte d'accusation.

**Le 10 mai 1310**, Ce mouvement de protestation est brisé net par la condamnation au bûcher de 54 Templiers, jugés comme relaps par Philippe de Marigny.

De plus, les meneurs de ce mouvement de protestation disparaissent des geôles de Philippe le Bel sans laisser de traces.

**Le 22 mars 1312**, Clément V annonce officiellement l'abolition de l'Ordre du Temple lors du Concile de Vienne.

Malgré sa volonté et ses demandes insistantes auprès de ses geôliers, Jacques de Molay continue de croupir en prison sans pouvoir être reçu par le pape.

**En décembre 1313**, ce dernier consent néanmoins à envoyer 3 cardinaux à Paris, pour statuer sur le sort des dignitaires.

**En mars 1314**, arrivés à Paris le verdict des trois cardinaux est sans appel, les dignitaires de l'Ordre sont condamnés à la prison à vie.

Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'insurgent avec véhémence contre ce verdict, comprenant qu'ils ont été joués depuis le début par un pape qui ne voulait pas les entendre.

Ils révoquent tous les deux les aveux faits et proclament l'Ordre innocent de toutes les accusations portées contre lui.

Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay sont aussitôt reconnus comme relaps et condamnés et livrés par Philippe le Bel au bras séculier.

Un bûcher est installé le jour même sur l'île aux juifs, (actuel « square du Vert Galant »), sur la Seine, qui devait son nom aux nombreux juifs qu'on y avait fait brûler.



Square du Vert Galant



Plaque commémorative sur l'île de la Cité

À l'origine, la pointe aval de l'Île de la Cité à Paris se terminait par trois îles :

- l'île aux Juifs
- l'île aux Treilles
- l'îlot de la Gourdain.

Elles furent réunies à l'île de la Cité par Henri IV pendant la construction du Pont Neuf.

**Au soir du 18 mars 1314**, Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay sont livrés aux flammes,



Enluminure

Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay sur le bûcher



Auguste Maquet XIX<sup>ème</sup>  
Le bûcher

Selon le témoignage du chroniqueur Geoffroy de Paris, Jacques de Molay est mort dignement, sur le bûcher

« Le maître, qui vit le feu prêt, s'est dépouillé immédiatement et se mit tout nu en sa chemise. Il ne trembla à aucun moment, bien qu'on le tire et bouscule. Ils l'ont pris pour le lier au poteau et lui, souriant et joyeux, se laisse faire.

✂ Ils lui attachent les mains, mais il leur dit :

« Dieu sait qui a tort et a péché et le malheur s'abattra bientôt sur ceux qui nous condamnent à tort. Dieu vengera notre mort. Seigneur sachez que, en vérité, tous ceux qui nous sont contraires par nous auront à souffrir ».

✂ Une autre version est rapportée par le chroniqueur Geoffroy de Paris :

« Pape Clément... Chevalier Guillaume de Nogaret... roi Philippe...avant un an, je vous cite à paraître au tribunal de Dieu pour y recevoir votre juste châtiment ! Maudits ! Maudits ! Vous serez tous maudits jusqu'à la treizième génération de vos races !... »

Le destin tragique de Jacques de Molay a fait du dernier Maître des Templiers un sujet d'intérêt pour des groupes et cercles ésotériques ou mystiques, qui ont construit plusieurs mythes et légendes, se greffant sans preuve véritable, sur les faits historiques avérés.

I. « **La malédiction** » entretenue par la concordance de la mort de Jacques de Molay et celle de plusieurs protagonistes de cette affaire :

- ☛ Le pape Clément V le 20 avril 1314, vraisemblablement d'une affection des intestins.
- ☛ Le roi Philippe le Bel le 29 novembre 1314, à l'âge de 47 ans, d'une chute de cheval, au cours d'une chasse au sanglier.
- ☛ Le grand argentier du roi, Enguerrand de Marigny le 30 avril 1315, exécuté par pendaison.
- ☛ Esquieu de Floyran, ancien Prieur de Montfaucon et Templier renégat, qui fut payé par les services royaux afin de diffuser au sein de la population les idées de « Reniement du Christ et crachat sur la croix, relations charnelles entre frères, baisers obscènes exercés par les chevaliers du Temple ». Il est mort poignardé.
- ☛ Guillaume de Paris, Grand Inquisiteur de France, est poignardé.
- ☛ Les deux principaux témoins de l'accusation, Gérard de Laverna et Bernard Palet, sont pendus.
- ☛ Guillaume de Nogaret était mort bien avant ceux qu'il avait poursuivis, au mois d'avril 1313, suivi par son bras droit, le légiste Guillaume de Plaisans.

Quelques jours après la mort de Jacques de Molay, les toits du Palais Royal seront recouverts d'une véritable nuée de corbeaux, comme un présage de malheur, un signe de deuil.

Ce fait historique remplira les parisiens de terreurs et troublera sans doute les nuits de Philippe le Bel jusqu'à sa mort !

II. « **Le Suaire de Turin** ». Deux historiens controversés, Christopher Knight et Robert Lomas, expliquent dans leur ouvrage « *The Second Messiah: Templars, the Turin Shroud, and the Great Secret of Freemasonry* », que le Saint Suaire reproduit en réalité la physionomie de Jacques de Molay et non celle de Jésus.

D'autres théories circulent sur l'existence d'un lien entre la provenance du saint Suaire et les Templiers.

Celle de Jeanne de Vergy, veuve du chevalier Geoffroi de Charny et nièce du templier Geoffroy de Charney<sup>1</sup> (mort sur le bûcher avec Jacques de Molay d'après les procès-verbaux de l'époque).

Elle est la première personne dont on sait de source relativement certaine qu'elle a possédé le suaire, comme le démontre le livre très documenté de Ian Wilson "Le Suaire de Turin", Albin Michel 1978.

Wilson propose en outre d'identifier « la tête » qu'adoraient les Templiers (cf. minutes des procès) avec le suaire, replié, dont seul le visage serait visible dans un cadre, à la façon des icônes recouvertes d'une riza, protection en métal ne laissant apparaître que la peinture des visages.



**III. « Présence en Angleterre »** D'autres théories affirment que Jacques de Molay était commandeur en Angleterre et qu'il aurait passé une grande partie de sa vie dans ce pays. Or, selon la biographie la plus détaillée publiée à ce jour, rien ne permet de l'affirmer. Il a, certes, visité l'Angleterre en 1293, mais il est peu probable qu'il ait cumulé la charge de Maître de l'Ordre et celle de commandeur.

Faute de documents, l'histoire n'a jamais élucidé le problème de la disparition de tous les Templiers de France.

Si une partie de leurs biens, par ordre du Pape, passa à l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem, la plupart de leurs trésors n'ont jamais été retrouvés.

Certains Templiers sont vraisemblablement passés dans des ordres religieux étrangers.

Le Portugal avait refusé d'obéir au Pape: l'Ordre put y survivre, prenant le nom de Milice du Christ.

Est-ce par hasard qu'au XV<sup>ème</sup> siècle, les voiles des navires portugais arboraient la croix pattée templière !

En France, le seul héritier officiel de l'Ordre des Hospitaliers qui ait perduré jusqu'à nous.

C'est l'Ordre de Malte.

